

Féminisme

6

L'oppression
coloniale
des femmes
palestiniennes

Queer

7

Royaume-Uni :
batailles légales
autour des droits
trans

Âgisme

10

Pour une réponse
progressiste
à l'affaire Epstein

International

13

Iran : stopper la
guerre impérialiste
maintenant !

Édito

Le féminisme, une ligne de front contre l'autoritarisme

Il y a des moments où l'époque change de température. Les mots se durcissent, les contre-pouvoirs deviennent « des obstacles », les minorités des « menaces », et la violence comme option politique s'étend. L'autoritarisme s'installe, banalise la brutalité, puis accélère.

Ce n'est pas un hasard si les projets autoritaires s'en prennent d'abord aux droits des femmes et des personnes LGBTQIA+ et cherchent à reprendre le contrôle des corps : restriction du droit à l'IVG, attaque contre une éducation à la sexualité et au consentement, moralisation de la famille nucléaire hétéronormée, redéfinition du sexe légal... L'intime est plus que jamais le terrain d'une lutte politique.

La Floride a par exemple mis en place un système de primes à destination de ceux qui dénonceraient des femmes ayant eu recours à une IVG, renforçant ainsi la répression tout en créant un climat de crainte et de suspicion.

L'instabilité politique croissante à l'échelle internationale a aussi des effets très concrets sur la présence des femmes dans l'espace politique.

En Turquie nombre de femmes kurdes élues à des postes de maire ou co-maire ont été destituées et remplacées par des administrateurs



National

3

ASSURANCE-CHÔMAGE: JUSTE UN «BUG»?

provenant directement d'Ankara, neutralisant ainsi leur pouvoir politique et délégitimant le processus qui a mené à leur élection. Dans ce contexte, les militantes kurdes offrent un exemple de ce que signifie résister. Elles ont montré dans l'organisation politique, dans l'autodéfense, dans les réseaux d'entraide, dans l'éducation qu'un peuple peut combattre l'oppression sans reproduire la même logique de domination.

La montée de l'autoritarisme, de l'impérialisme et des guerres ne redéfinit pas seulement des frontières : elle détruit des vies.

Elle fait s'effondrer les soins, les écoles, les réseaux d'entraide.

Elle précarise le travail, multiplie les déplacements forcés, intensifie l'exploitation.

Elle redouble les violences sexistes et sexuelles.

Quand l'économie de guerre s'organise et prospère, le social devient quelque chose de lourd et « coûteux ».

Face à cela, la résistance féministe n'est pas un supplément d'âme : c'est une ligne de front démocratique. Parce qu'elle porte un projet politique à l'exact inverse de l'autoritarisme et qui revendique l'autonomie, l'égalité, la dignité, la solidarité. L'exemple des militantes kurdes au Rojava nous rappelle un principe central pour ceux qui luttent partout dans le monde : on ne résiste pas à la domination en rêvant d'un autre maître. On résiste en travaillant à construire des contre-pouvoirs, en protégeant les plus vulnérables, en s'organisant même quand tout est fait pour isoler, épuiser, diviser, tuer.

En Suisse aussi ces tendances sont visibles. Les budgets militaires sont en hausse. En miroir, les politiques austéritaires attaquent de front les services publics, avec des effets délétères pour les femmes en particulier, qu'elles soient travailleuses de la fonction publique ou en première ligne pour prendre le relai du travail reproductif qui ne sera plus assuré par la collectivité.

Mais ici aussi, les femmes et les minorités de genre s'organisent et résistent. Elles descendent dans les rues pour dénoncer les politiques d'austérité, la montée des autoritarismes et de l'impérialisme et revendiquer la solidarité internationale et une société qui place la vie et le soin au centre.

Leo Gyger

AGENDA

Genève

SA 14 MARS
FACE AU DANGER DE L'AUTORITARISME, LES RÉPONSES SYNDICALES !
Journée de formation et réflexion
Ancienne poste, Le Locle

ME 18 MARS
LE FIL ROUGE : SOY CUBA
Projection du film de Mikhaïl Kalatozov (URSS/CU, 1964, 141')
18 h 30 Fonction Cinéma
Org.: Jeunesse solidaire

JE 19 MARS
LA DENT DE LUMUMBA
Soirée poétique et politique avec Samy Manga autour de son livre
20 h L'Écurie

DI 22 MARS
CARNAVAL DE LIBÉRATION DE L'EAU
Défilé festif
17 h Parc Courgas
Org.: Vagues de la révolte (et d'autres)

SA 28 MARS
GRANDE MANIF LOGEMENT

Vaud

DI 8 MARS
STAMM DE FIN DE CAMPAGNE DES ÉLECTIONS COMMUNALES
12 h Pôle Sud, Lausanne

SA 28 MARS
CARNAVAL ANTIFASCISTE
Lausanne

Neuchâtel

SA 7 MARS
NOUS AVONS BESOIN D'UNE PAIX JUSTE
Actions et informations avec des femmes kurdes, ukrainiennes, palestiniennes et iraniennes
11 h → 15 h Fontaine de la Justice, Neuchâtel

REJOIGNEZ-NOUS!

Marre de rester simple spectateur-ice-x, envie de participer, d'une manière ou d'une autre, à la construction d'un autre monde ? Alors n'hésitez pas, rejoignez solidarités !
→ solidarites.ch/rejoignez-nous

AVEZ-VOUS BIEN PAYÉ VOTRE ABONNEMENT?

Votre journal a besoin de vous ! Merci de vous assurer que votre abonnement pour l'année est bien réglé !
→ Sur notre site : solidarites.ch/abonnements
→ Par Twint, en scannant ce QR code



DI 8 MARS
DIMANCHE FÉMINISTE SUR LE THÈME DU CARE
Conférence d'Antoine Dubiau (solidarités / Université de Genève)
19 h 30 Espace des solidarités, Neuchâtel

ME 11 MARS
ÉCOSOCIALISME OU BARBARIE : LES LUTTES SONT DEVANT NOUS
Conférence d'Henri Vuilliminet
19 h 30 Espace des solidarités, Neuchâtel

SA 14 MARS
FACE À L'AUTORITARISME, RÉPONSES SYNDICALES !
Journée de formation et réflexion
Ancienne poste, Le Locle

DI 15 MARS
ARPENTAGE DU MANIFESTE POUR UNE RÉVOLUTION ÉCOSOCIALISTE DE LA QUATRIÈME INTERNATIONALE
14 h Unia, Neuchâtel

SA 21 MARS
FESTIVAL CONVERGENCES
Tables rondes
13 h → 20 h Case à Chocs, Neuchâtel

DI 22 MARS
RASSEMBLEMENT CONTRE LE GÉNOCIDE EN PALESTINE
16 h La Chaux-de-Fonds

National

VE 17 AVRIL
UNIVERSITÉ DE PRINTEMPS DE SOLIDARITÉS
Notez les dates !
Torgon, Valais

VE 8 → DI 10 MAI
UNIVERSITÉ DE PRINTEMPS DE SOLIDARITÉS
Notez la date !
Torgon, Valais

DI 14 JUIN
NO G7 : GRANDE MANIFESTATION
Genève

Impressum
Éditeur
Journal solidarités
Case postale 2089
1211 Genève 2
T +41 22 740 07 40
E journal@solidarites.ch
W solidarites.ch/journal

Tirage
5 000 exemplaires
17 n° par an
Comité éditorial
Nadia Badoui
Clément Bindschedler
Antoine Dubiau
Aude Martenot

Pierre Reboud
Zélie Stauffer
Françoise Wos
Maquette et mise en page
Niels Wehrspann
Couverture
Niels Wehrspann
Photo: Michael Morse / Pixels

Abonnements
Annuel
Étudiant·es, chômeur·s.euses, AVS/Al...
Soutien
3 mois à l'essai
Pour payer :
CCP 17-216950-1
IBAN CH28 0900 0000 1721 6950 1
Demandes d'abonnement et changements d'adresse :
abos@solidarites.ch

Genève
25, rue des Gares
Case postale 2089
1211 Genève 2
T +41 22 740 07 40
E info@solidarites.ch
W solidarites.ch/genève

Neuchâtel
Case postale 3105
2001 Neuchâtel
T +41 79 473 83 81
E ne@solidarites.ch
W solidarites.ch/ne

Vaud
1003 Lausanne
T +41 79 402 28 74
E vaud@solidarites.ch
W solidarites.ch/vaud

SECO: JUSTE UN «BUG»?

Présenté comme la conséquence d'un bug informatique, une erreur mineure, le blocage et les retards de dizaine de milliers de versements d'indemnités de l'assurance-chômage depuis le début de l'année constituent l'aboutissement chaotique d'un projet mené par le Secrétariat d'État à l'économie. Plusieurs audits internes réalisés par le Contrôle fédéral des finances fournissaient pourtant des signaux d'alerte sur un projet foireux.

Jugé obsolète, le système informatique servant à verser les indemnités de l'Assurance-chômage (SIPAC) doit être modifié, juge le Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Un premier projet, estimé à 35 millions de francs, sera abandonné en 2015.

Un nouveau projet est mis en route, budgété initialement à 76 millions et devant être opérationnel en 2020. Son introduction a été reportée à plusieurs reprises. Ces retards s'accompagnent d'une explosion des coûts, portés à 118 millions en 2021, puis estimés à 201 millions de francs en août 2024.

Visiblement, les tests préliminaires n'ont pas été suffisants et sérieux. L'introduction partielle du système SIPAC 2.0, pour verser les indemnités pour RHT ou les indemnités intempéries, ne suffisait pas à établir la pérennité de la nouvelle version. Car la montée en charge n'était absolument pas comparable. Les RHT concernent 150 entreprises, alors qu'il y a plus de 108 000 personnes affiliées à l'Assurance-chômage – donc 700 fois plus. Réduire les tests pour faire des économies ? L'hypothèse peut être avancée.

Nombreuses alertes

Tout long de sa période pré-natale, le projet SIPAC a connu des errements sérieux, décrits dans six rapports d'audit du Contrôle fédéral des finances. Celui publié en mars 2024 était édifiant, il « montre des manquements dans le pilotage et la gestion du projet », pointe un « sens des responsabilités insuffisant de la part de l'organe de compensation » créant des « risques de nouveaux retards et d'augmentation des coûts » et

« des manquements répétés dans la conduite et le pilotage du projet ».

De manière péremptoire, le SECO assurait dans un rapport interne, le 23 juillet 2025, que les difficultés étaient surmontées et ne voyait « aucun risque pertinent susceptible d'empêcher la mise en service en janvier 2026 ». Or l'audit publié en mai 2025 indiquait que le déploiement « reste un défi pour le SECO ».

Dans une newsletter de juin 2025, le SECO n'a que des éloges pour SIPAC 2.0, surtout en termes de performances : réduction de 20 secondes du traitement d'une indemnisation. Ce résultat époustouflant s'accompagne d'un grand bémol : le temps de gestion du droit à l'indemnité augmente de... 50 secondes « seulement » précise la lettre ! Et le chef de projet Fabian Rühlé de conclure « le système a gagné en performance ». On connaît la suite.

Irresponsabilité politique

Le dépassement budgétaire du projet a peu été évoqué durant la crise de janvier 2026. Pourtant, en ces temps où les responsables politiques bourgeois insistent pour faire des coupes budgétaires, une analyse aurait été bienvenue. L'UDC, qui s'indigne que l'argent public soit jeté par les fenêtres du Palais fédéral, est restée étrangement silencieuse, comme les ténors des partis bourgeois. Non seulement des comptes précis doivent être rendus, mais des responsabilités clairement établies.

Tout comme pour la conduite erratique du projet, le SECO et ses responsables n'ont pas été à la hauteur des conséquences.

Après trois semaines de gage-gie, le SECO reconnaît le 30 janvier que les dysfonctionnements les plus graves ont été corrigés, précisant que dix « incidents majeurs » sont survenus depuis l'introduc-

tion du nouveau système le 6 janvier. Jérôme Cosandey, responsable au SECO, désignait « des risques de transition mal évalués, voire non identifiés ».

Persister à parler de « bug » relève bien de l'abus de langage. L'expression « fiasco informatique » semble plus adaptée. Car ce sont des perturbations majeures, touchant des dizaines de milliers de personnes, qui ont été observées après le déploiement de la nouvelle version.

Dans ce haut lieu du libéralisme économique et politique, l'empathie pour les victimes ne semble pas très élevée. La minimisation des problèmes de versement, voire leur déni, a marqué la communication du SECO depuis le début de l'année.

Tout aussi étrange, le silence de la cheffe du SECO et de son ministre de tutelle, l'UDC Guy Parmelin. Cette attitude ressemble à un manque de considération pour les dommages et pour les personnes lésées. Les autorités sont bien plus réactives lorsqu'il s'agit d'infliger des pénalités aux personnes ayant des retards dans les documents à présenter.

Les reports dans le versement des indemnités de l'AC sont présentés comme un risque acceptable, ne donnant lieu à aucune forme de compensation ou d'indemnité, par exemple sous forme d'une somme forfaitaire.

Or les conséquences de ce « bug », qu'elles soient financières ou morales (loyers impayés, endettement, précarisation, stress) sur les bénéficiaires de l'AC doivent être prises en compte. Ce n'est plus un problème technique mais politique. Les personnes au chômage ne sont pas des citoyen·nes de seconde zone.

José Sanchez

Jérôme Cosandey, responsable au SECO (après 13 ans au think tank ultralibéral Avenir Suisse), va-t-il se retrouver au chômage à cause du fiasco SIPAC 2.0 ?





Eric Roset

Des riches ont manifesté bruyamment pour le maintien de leurs privilèges, Genève, 1^{er} mars 2026

Genève Austérité Social Monde du travail

LA GUERRE AUX PAUVRES EST DÉCLARÉE!

Depuis plusieurs années, la droite s'est parée d'un nouveau terme pour justifier ses politiques de casse sociale : « austérité ». Derrière cet euphémisme, l'orchestration du renforcement des privilèges et des baisses d'impôts pour les nanti-es.

Dans un précédent numéro (459), notre camarade Guillaume Thion décrivait les attaques ciblées de la droite envers la jeunesse : hausse des taxes d'études, baisse des subventions aux Hautes écoles spécialisées, introduction d'une dérogation de 25 % au salaire minimum genevois pour les jobs étudiant-es. À cela s'ajoutent : une baisse du barème d'aide sociale pour les jeunes adultes (18-25 ans), une obligation d'exercer une activité « bénévole », et de former les jeunes adultes en priorité dans les secteurs de l'économie à forte pénurie de main d'œuvre. Ce triste inventaire ne s'arrête pas là.

Prenez aux pauvres; ils sont peu, mais ils sont nombreux!

C'est en substance ce que nous disait Alphonse Allais (humoriste français acerbe de la seconde partie du 19^e). À l'évidence la droite s'inspire de cette phrase sans en saisir

l'ironie. Ainsi, elle poursuit son offensive dans le champ de l'action sociale. Elle intervient alors que Nathalie Fontanet, la Conseillère d'État en charge des finances, et la droite avaient claironné que la baisse d'impôts votée en novembre 2024 n'induirait aucune baisse de prestations. Force est de constater le caractère fallacieux de ces déclarations qui ont hélas convaincu une majorité de votant-es.

Aujourd'hui la population doit assumer les conséquences de cette imposture tandis que les gros-ses contribuables se frottent les mains.

L'équité selon l'UDC

L'UDC a déposé un projet de loi qui ne demande rien de moins que de supprimer la dérogation dont bénéficient les requérant-es d'asile dit-es en « admission provisoire ». Celle-ci leur permet de bénéficier du barème ordinaire de l'aide sociale lorsqu'ils et elles présentent

plus de sept ans de résidence à Genève et ont épuisé leurs droits au chômage.

Selon l'UDC, les prestations d'aide sociale devraient être fournies à ces personnes en nature, et surtout, être inférieures à celles fournies aux personnes résidentes ! L'UDC prétend ainsi établir de l'équité entre les bénéficiaires. Il faut savoir que les personnes en admission provisoire qui remplissent ces conditions sont peu nombreuses, il s'agit donc d'une économie de bouts de chandelles. Quant à l'équité, manifestement l'UDC ne peut la concevoir que par le bas.

Un minimum vital de moins en moins vital!

Une autre baisse de prestations tout aussi mesquine est la diminution du forfait d'intégration de 50 francs pour les ayants-droits à l'aide sociale. Une somme qui peut paraître dérisoire, mais qui, sur le

minimum vital, est significative. Plus encore pour les couples avec enfants, car là, la diminution est multipliée par le nombre de personnes qui ouvrent ce droit. Cette baisse du seuil du minimum pourrait requalifier de nombreuses personnes qui bénéficient d'un complément de revenus au-dessus de ce dernier et donc leur faire perdre leur droit à l'aide sociale, les exposant à une chute libre dans la grande précarité. Une pétition a été heureusement lancée contre cette mesure inepte.

Quand les assuré-es sont rançonné-es, les assurances-maladies dansent!

Le Conseil d'État a annoncé, de plus, le 11 février, le dépôt d'un projet de loi qui vise à abroger l'indexation automatique du subsidie à l'assurance-maladie. Ceci, déclare-t-il, afin de limiter leur croissance. Mais que dit-il alors de la croissance des cotisations d'assurance-maladie ? Là, rien. Juste un silence coupable. Une incohérence que nous combattons au travers de notre engagement dans la coalition nationale pour une assurance maladie unique, publique avec des primes proportionnelles au revenu.

Un seul minimum vital!

La multiplication de différents barèmes de « minimum vital » est une aberration conceptuelle. À Genève nous connaissons un barème ordinaire pour les résident-es, un autre pour les jeunes adultes en formation, un autre encore pour les requérant-es d'Asile, etc. Le barème ordinaire peut être diminué de 50 % à 30 % selon la catégorie de personnes concernées. Or, si un minimum est *vital*, ne serait-on pas autorisé-es à penser qu'en-dessous de celui-ci, on ne peut plus couvrir les besoins vitaux ? C'est la conception qui prévalait jusqu'au milieu des années 1980 lorsqu'il n'y avait à Genève qu'un seul minimum vital. Revenir à un barème unique est impératif.

La coupe est pleine

Au final, il faut non seulement endiguer cette érosion des prestations destinées aux personnes en difficulté, mais améliorer les services qui leur sont destinés. C'est pourquoi se constitue actuellement une plateforme de lutte contre la précarité qui rassemble des professionnelles de terrain, des institutions sociales, des syndicats, des partis de gauche : un collectif pour contrer ces attaques et pour proposer des alternatives. Une mobilisation à suivre.

Jocelyne Haller

DES ESPACES S'ENGAGENT CONTRE L'APARTHEID EN PALESTINE OCCUPÉE

Samedi 21 février, plus d'une vingtaine d'espaces lausannois – théâtres, salles de concert, festivals, commerces ou associations – se sont déclarés Apartheid Free Zone (AFZ), s'engageant ainsi à rejeter toute forme de partenariat avec des entreprises ou institutions complices de la politique coloniale d'Israël. Une campagne qui ne fait que commencer...

A lors que la guerre génocidaire menée par l'État d'Israël se poursuit à Gaza, les récentes attaques contre l'Iran soulignent l'ancrage impérial et les complicités occidentales qui rendent possible le régime sous-jacent de domination, de dépossession et d'effacement à l'œuvre dans l'ensemble de la Palestine historique.

De nombreuses ONG, dont Amnesty International, B'Tselem et Human Rights Watch, qualifient la situation pour ce qu'elle est : un apartheid.

Ce crime contre l'humanité désigne un régime institutionnalisé de domination systématique d'un groupe sur un autre, organisé par la loi et maintenu par la force. Il s'exerce dans le Territoire palestinien occupé comme à l'intérieur des frontières reconnues d'Israël. La loi de 2018 dite « État-nation du peuple juif » a notamment institutionnalisé cette discrimination en y réservant l'autodétermination nationale aux seuls Juif-ves.

C'est contre ce régime que s'inscrit la campagne AFZ initiée par le mouvement « Boycott, Désinvestissement, Sanctions » (BDS), lancé en 2005 par la société civile palestinienne. Son principe est clair : refuser toute complicité. Les lieux qui rejoignent la campagne s'engagent publiquement à ne pas collaborer avec des entreprises ou institutions impliquées dans le maintien de cette domination, ni à participer à sa normalisation.

En Suisse, la dynamique avait débuté à Genève en 2021 avant de s'étendre au canton de Vaud. À Lausanne et environs, plus d'une vingtaine de structures, notamment les théâtres Arsenic et Sévelin 36, le Romandie, le Festival BDFIL ou le Festival Cinéma Jeune Public, ont franchi le pas le mois passé. Leur engagement participe à construire un réseau de solidarité tout en visibilisant les mécanismes de l'injustice et les marques à boycotter.

Se déclarer Apartheid Free Zone n'a rien d'un geste symbo-

lique. Ici aussi, des entreprises et institutions sont liées à l'économie de l'occupation : produits d'entreprises israéliennes dans les grandes surfaces; investissements de la CPEV ou de la SUVA dans des obligations d'État israéliennes; participations d'UBS dans le fabricant d'armes Elbit; projets culturels soutenus par l'État israélien. Autant de relais d'un système auquel il s'agit de ne plus prêter appui.

Des critiques invoquent une prétendue neutralité culturelle. Mais il n'y a pas de neutralité face à l'injustice. Loin d'être discriminatoire, la campagne se revendique de l'antiracisme et cible des complicités institutionnelles, non des identités.

La Cour internationale de justice a rappelé en 2024 l'illégalité de l'occupation, et l'obligation pour les États de ne pas contribuer à son maintien. Refuser de participer à un système d'oppression n'est donc pas un acte d'exclusion : c'est un positionnement légal et moral.

Patrick Gross

APPEL AU BOYCOTT!

La Société de musique de la Chaux-de-Fonds invite le Jerusalem Quartet dimanche 22 mars. Le Collectif Action Palestine appelle au boycott et à un rassemblement. Nous le soutenons.

A Gaza, le génocide se poursuit. Dans les territoires occupés, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, la répression s'accroît. Nous ne resterons pas silencieux-ses, nous avons une responsabilité. Il est clairement établi que le gouvernement israélien utilise la culture pour construire un récit d'une lutte de la civilisation contre les barbares et tenter de camoufler ses crimes condamnés tant par l'ONU que par la Cour pénale internationale.

Nous dénonçons les artistes qui se prêtent à ce jeu. Le Jerusalem Quartet a des liens historiques avec l'armée israélienne et est un outil actif de propagande au service du gouvernement génocidaire. On ne fait pas calmement de la musique quand on s'appelle « Jérusalem », ville occupée et annexée illégalement par les forces israéliennes. Le gouvernement a son siège dans la ville du même nom et il avance dans son plan génocidaire qui sème la terreur et la mort dans toute la région. On ne peut pas le taire au nom de la culture.

Le Collectif Action Palestine (CAP) démontre qu'« Il ne s'agit pas simplement de musiciens originaires d'Israël, mais d'un outil actif de propagande et de diplomatie culturelle au service d'un régime actuellement poursuivi par la Cour Internationale de justice pour crime de génocide. »

Le CAP appelle au boycott et à un rassemblement de protestation devant la salle avant le concert. Il ne s'agit ni d'empêcher le concert ni d'intervenir dans la salle, mais de rappeler que nous dénoncerons toujours les génocidaires et leurs complices. Le crime ne doit pas s'accomplir dans le silence et la résignation.

HVU

Soirée de lancement d' Apartheid Free Zone Lausanne au Centre culturel Pôle Sud (qui a rejoint AFZ), Lausanne, 21 février 2026





Grève
féministe,
Lausanne,
14 juin 2024

Alain Ganguillet

les corps féminins et les réputations familiales.

Triple oppression

Le contexte palestinien confronte ainsi la plupart des femmes à une triple violence. En premier lieu, celle de l'oppression patriarcale – universelle, bien que spécifique à chaque contexte – mais qui se renforce à mesure que le régime d'apartheid sioniste supprime les ressources de la société palestinienne, renforçant la pauvreté et l'insécurité.

Deuxièmement, elles subissent la violence même de cet État d'apartheid, menée à son paroxysme dans le génocide de Gaza, détruisant leurs lieux de vie, de soins, d'études, de divertissement. Les raids, expulsions, check-points et couvre-feux sont autant d'éléments quotidiens en Cisjordanie qui rendent impossible la vie des femmes.

Enfin, la troisième forme est l'utilisation des femmes comme armes de guerre, en particulier dans le contexte carcéral. Les viols et violences sexuelles commises par les geôliers israéliens sont reportées depuis plusieurs décennies (voir le documentaire *Woman in Struggle* de Buthina Canaan Khoury). Depuis le 7 octobre, les témoignages qui nous parviennent font état d'une systématisation des viols et des violences corporelles extrêmes sur les détenues palestiniennes. Environ 650 arrestations de femmes ont été reportées depuis 2023.

Les deux dernières formes de violence évoquées suscitent bien moins l'émotion des sphères libérales et du féminisme mainstream européen, qui se proclament pourtant les premières défenseuses du respect des corps féminins et de leur « liberté » (en particulier lorsqu'ils sont afghans ou iraniens).

Une alternative claire au narratif des « femmes à sauver », basée sur une critique de l'ordre colonial et impérialiste, qui maintient l'État d'apartheid sioniste, est nécessaire. La lutte contre les politiques d'annexions en Cisjordanie, pour l'entrée de l'aide humanitaire illimitée à Gaza et contre l'ingérence étasunio-sioniste dans le devenir de la Bande de Gaza devrait figurer au premier plan de tout agenda féministe sérieux.

Notre tâche est de construire localement le rapport de force contre les institutions et entreprises qui soutiennent les politiques coloniales et se rendent directement coupables des violences endurées quotidiennement par les femmes palestiniennes.

BDS Neuchâtel

Reproduction de l'oppression coloniale

Ce faisant, ce nouveau cadrage sur les violences faites aux femmes évacue purement et simplement la problématique de l'Occupation sioniste, sa violence quotidienne dans la destruction méthodique de toute forme de dignité et de stabilité dans la vie des habitant·es. La Cisjordanie, et Gaza en particulier, ont été ainsi traités comme des territoires « en développement » comme les autres, selon les échelles à multiples indicateurs employées par les grandes institutions supranationales (OMC, OMS, PNUD, etc).

Par des ateliers de « sensibilisation » et d'« empowerment », les citoyennes palestiniennes sont censées apprendre à exercer leurs droits et briser avec les cercles de violence dont elles souffrent par leur environnement proche. Or de nombreuses études – dans différents contextes coloniaux – ont montré la corrélation entre la violence structurelle du cadre colonial et les violences répercutées contre les femmes.

En effet, lorsqu'un pouvoir externe empêche l'autodétermination d'une population et place les hommes dans une situation continue d'humiliation et soumission, la sphère domestique devient le dernier espace, où – dans un contexte patriarcal – s'exerce l'autorité masculine. Pour le dire de manière schématique, les formes de contrôle accrues ou de violences à l'encontre des femmes sont le symptôme d'une forme de repli des communautés sur des espaces et comportements qu'elles peuvent maîtriser à défaut du reste; à savoir

Féminisme

International

Palestine

L'OPPRESSION COLONIALE DES FEMMES PALESTINIENNES

Depuis les années 1990, les conditions des femmes palestiniennes ont été objectivées par un certain agenda libéral et humanitaire porté par les « droits des femmes ». Celui-ci masque les principales causes des oppressions vécues par les femmes palestiniennes.

Dans un ouvrage paru en 2023, *Cunning of Gender Violence*, Lila Abu-Lughod, Rema Hammami, et Nadera Shalhoub-Kevorkian retracent plus de trente ans d'insertion de la lutte contre les violences faites aux femmes dans un agenda de gouvernance globale.

Détournant des revendications féministes légitimes, la campagne contre les « GBVAW » (*Gender-Based Violence Against Women*) s'est révélée un puissant outil pour imposer un ordre global sécuritaire dans les Suds. Un exemple emblématique de ce phénomène est le discours de Laura Bush en 2001 qui présentait l'agression militaire étasunienne en Afghanistan et en Iraq comme

un « combat pour les droits et la dignité des femmes ».

En Palestine, la vague de financements qui a suivi les Accords d'Oslo (1993) pour des programmes humanitaires adoptant ce code s'est largement substituée à un activisme féministe local, basé sur les préoccupations des Palestiniennes. La focale a dès lors été déplacée vers les violences domestiques intrafamiliales et communautaires, et a amplifié l'image des femmes palestiniennes comme victimes d'un « ordre religieux rétrograde » et de « l'homme arabo-musulman », qui seraient par essence violents. Un discours islamophobe tenace se déploie ainsi en toile de fond de ces politiques.

BATAILLES LÉGALES AUTOUR DES DROITS TRANS

Depuis quelques années, c'est un écosystème médiatique et légal entier qui tente de légiférer sur la question trans. En ligne de mire : mettre ces personnes hors de la vie publique au Royaume-Uni. Dernière bataille en date, la redéfinition du sexe légal par la Cour suprême ouvre la voie à une grave régression des droits trans.

Le 15 février dernier, la BBC annonce que la docteure Beth Upton a quitté son emploi dans un hôpital public à Fife. Elle avait été au centre d'une bataille légale entre l'hôpital et une infirmière. Cette dernière avait initialement été suspendue par la direction pour avoir violemment confronté la docteure sur sa transidentité, dans les vestiaires de l'hôpital. Elle avait par la suite attaqué l'hôpital en justice, dans une logique d'inversion de la victime et du bourreau.

Panique morale à l'hôpital

Cette affaire donne lieu à tout un cirque médiatique. La presse expose la docteure à un procès autant légal que public et politique. Elle mobilise un vocabulaire douteux, décrivant la D^{re} Upton comme un « mâle biologique qui s'identifie comme une femme ». Les médias renversent la situation en décrivant une pauvre infirmière mise en danger par la présence d'une personne trans dans des vestiaires. Dans un amalgame plein de mauvaise foi, l'inconfort créé par la transphobie est mis à égalité avec le danger réel et matériel du sexisme structurel de nos sociétés.

Ce n'est de loin pas la seule affaire médiatisée de ces derniers mois. En janvier, un juge a donné raison à huit infirmières d'un autre hôpital à Darlington, « forcées » à partager des vestiaires avec une femme trans. Quelques jours après, un tribunal décidait ne pas rentrer en matière concernant une demande de restreindre l'accès aux femmes trans à un étang en non-mixité à Londres.

Mais qu'est-ce qui explique ce déferlement d'attaques contre les personnes trans dans des espaces et institutions publics ? La raison est double : un nombre conséquent

d'acteurs anti-trans très organisés et une victoire légale conséquente l'année dernière qui a de nombreuses ramifications.

La Cour suprême chez TERF Island

Depuis un certain nombre d'années, le mouvement TERF (*trans-exclusionary radical feminists*) a pris son envol au Royaume-Uni. Initialement caution critique « de gauche » sur les questions trans, c'est peu à peu que les différents pans du mouvement se sont facilement liés avec une extrême droite populiste et certains mouvements religieux.

Si le mouvement apparaissait au premier abord progressiste et « féministe » pour les yeux peu avertis, il faut le reconnaître pour ce qu'il était : une tentative d'entrisme par une droite réactionnaire dans des espaces peu formés sur la question. Il en ressort une armada d'organisations qui ont pu se légitimer mé-

diatiquement telles que Sex Matters, For Women Scotland, LGB Alliance ou Christian Concern. Bien que leurs financements ne soient pas publics, on connaît fort bien le soutien par J.K. Rowling, obsédée par la question. Et la majorité des médias et partis politiques, Labour en tête, leur déroulent le tapis rouge.

En avril 2025, c'est For Women Scotland qui a provoqué un séisme lourd de conséquences. Après leur attaque contre le gouvernement écossais, la Cour suprême établit que le sexe légal est basé sur le sexe biologique. Cette décision est évidemment problématique : le sexe biologique est difficilement définissable pour chaque individu et cela invalide l'expérience réelle et vécue des personnes trans. Mais concrètement, cette décision pose la question de l'accès des personnes trans aux espaces dits *single-sex* (réservés à un sexe) comme les toilettes, vestiaires ou les prisons. C'est là où l'on revient

à un fait divers comme celui de l'hôpital de Fife. Avec ce nouveau jugement, c'est un véritable borborygme qui s'ouvre, ouvrant la porte à des attaques contre les personnes trans dont la présence est rendue *de facto* impossible sinon illégale dans de nombreux endroits.

Les toilettes sont politiques

Ce borborygme s'approfondit encore quand la Commission pour l'égalité et les droits humains décide de publier un document guide pour l'application de ce jugement. Aux mains de gouvernements foncièrement transphobes, cette commission décide ainsi que les personnes trans doivent être exclues des *single-sex spaces*. Pour aller où ? Nous ne le saurons pas. Heureusement, cette décision a été partiellement invalidée grâce à Good Law Project, un organisme qui défend les droits des personnes trans.

Néanmoins, la situation reste qu'aujourd'hui, toute personne pourrait être questionnée sur son « sexe » sur son lieu de travail ou dans l'espace public. Avec comme résultat attendu que les personnes trans doivent s'*outer* sur leur lieu de travail pour accéder à des toilettes ou, inversement, que les personnes cis « soupçonnées » d'être trans doivent prouver leur sexe biologique.

C'est dans ce contexte de confusion totale et d'irrespect des personnes trans que la situation s'envenime de jour en jour. Ces éléments indiquent une période de régression des droits trans. Ils signent une offensive réactionnaire qui vise les minorités pour renforcer le modèle cisgenre, hétéronormé et patriarcal de la société, et un État qui s'institue en police du genre.

Seb Zürcher

« Donc vous voulez que j'utilise les toilettes pour femmes ? », Trans+ pride, Londres, 26 juillet 2025



LA NAISSANCE NE DEVRAIT PAS ÊTRE UN BUSINESS

Accoucher n'est pas seulement une affaire intime et privée : c'est un enjeu politique. Entre médicalisation croissante et impératifs de rentabilité, la naissance devient un révélateur des transformations contemporaines du système de santé. Entretien avec la géographe Clélia Gasquet-Blanchard.

La naissance est une expérience extrêmement commune, voire universelle, mais assez peu pensée politiquement pour elle-même. Comment en êtes-vous venue à enquêter sur la manière dont la maternité est organisée et vécue aujourd'hui ?

Dans les recherches collectives que j'ai conduites, j'ai travaillé sur les expériences et les trajectoires des femmes¹ enceintes qui accouchent ainsi que des soignant·es qui les accompagnent. Comme je suis géographe, je l'ai fait au prisme des lieux dans lesquels elles accouchaient et étaient soignées par les professionnel·les de santé qui y travaillent. Nous avons enquêté dans des maternités publiques et privées, de grande taille et de petite taille, un peu partout en France. Notre approche était axée sur les rapports sociaux dans les soins, plus particulièrement dans le rapport médical entre une patiente et un·e soignant·e.

Je me suis rapidement rendu compte que la maternité était plutôt pensée à l'échelle individuelle de chaque femme, sans réflexion collective sur la question, alors même que les institutions jouent un rôle politique d'administration de la population, dans une alliance entre pouvoir médical et pouvoir d'État.

Comment l'institutionnalisation progressive de la naissance a-t-elle transformé le rapport à l'accouchement ?

L'institutionnalisation de la naissance permet très clairement la diminution de la mortalité mater-

nelle et infantile. De ce point de vue, le fait que l'État et le pouvoir médical se saisissent de cette question est une bonne chose. En revanche, cette évolution a pris le pas sur des normes antérieures d'accompagnement et d'entraide qui reposaient sur des relations transgénérationnelles et communautaires. Ce tissu social s'étiole fortement aujourd'hui.

Dans la société contemporaine, la population est majoritairement urbaine, organisée autour du modèle de la famille nucléaire, plutôt hétéronormée. Ce contexte est important à prendre en compte pour penser la question de la maternité, parce que sa généralisation accompagne les transformations de prise en charge de la naissance.

Sous couvert de sécurisation, une médecine de plus en plus techniciste et capitaliste produit une division du travail soignant – des hiérarchies hospitalières fortes sont apparues entre soignant·es – mais recompose aussi la division du travail entre la femme qui accouche et sa famille. Les nouvelles modalités de parentalité extrêmement contraignantes qui émergent sont particulièrement difficiles à tenir dans un contexte de désengagement de l'État sur la question du social et du sanitaire.

Comment les institutions médicales gèrent-elles la tension entre sécurisation et imprévisibilité de la naissance ?

La sécurisation et la médicalisation ne sont pas seulement négatives puisqu'elles permettent une

augmentation de l'espérance de vie, entre autres. Ce qui pose problème, c'est l'emprise croissante qui, en France depuis les années 1980, montre une augmentation des enjeux du capital dans le secteur des soins et plus généralement du secteur de la santé. C'est ce que Nicolas Da Silva et Philippe Batifoulier ont théorisé autour de la notion de capitalisme sanitaire, auquel n'échappent évidemment pas la naissance et la maternité.

C'est dans ce contexte que la tension entre sécurisation et imprévisibilité est gérée par les institutions via la manière dont elles administrent et organisent les soins. La pression financière entrave évidemment le travail du care. Les soignant·es qui administrent les soins se retrouvent face à des injonctions à l'efficacité et la rentabilité qui pèsent sur leur travail en empêchant la relation avec les patientes et le temps nécessaire à celle-ci. Cela se voit sur les durées moyennes de séjour en institution de maternité.

Un raisonnement devenu courant parmi le personnel soignant est aujourd'hui de considérer que « *les femmes seront mieux chez elles* » que dans un environnement médical. Pourtant les conseils donnés dans les services de suite de naissance sont précieux et participent à la réassurance des femmes dans leur relation avec le nouveau-né.

En France, dans les années 1970, elles restaient environ huit jours à la maternité, aujourd'hui le séjour est de quatre jours et demi, voire on

propose de plus en plus de sorties précoces à deux jours et demi après la naissance. Les soignant·es accompagnent de manière approfondie les femmes avant comme après l'accouchement – suivi des contractions post-naissance, accompagnement à l'allaitement, etc. Tous ces actes ne sont plus très valorisés aujourd'hui à l'hôpital, car il ne s'agit pas de gestes techniques, mais bien d'un travail de care, structurellement moins rentable. Ainsi, ce sont les soignant·es qui endossent les contradictions entre le soin qu'elles veulent apporter aux patientes et l'injonction à devoir n'effectuer que des actes techniques.

Que change la banalisation des pratiques médico-techniques dans la naissance et le travail hospitalier y étant associé ?

L'exemple de la césarienne est assez parlant. Le taux de césariation en Suisse tourne autour de 35% – contre 20% à 22% en France. Selon, les recommandations de l'OMS, indiquent qu'en population générale, le taux de césariation devrait être compris entre 5% et 15% : en deçà de 5%, les femmes seraient sous-césarisées et mises en risque; au-delà de 15%, elles seraient sur-césarisées.

Dans les pays occidentaux, comme la France ou la Suisse, l'entrée dans la maternité se fait à un âge plus avancé que dans les autres pays, donc le risque de grossesse pathologique y est plus important. Ainsi, le taux de césariation en France correspond plus ou moins aux recommandations de l'OMS,

¹ L'accouchement ne concerne pas seulement les femmes, mais toutes les personnes pouvant enfanter. L'emploi du féminin strict par Clélia Gasquet-Blanchard découle de son enquête de terrain, essentiellement menée auprès de femmes.



tandis qu'en Suisse, il l'excède largement. On est encore loin des taux brésiliens ou chinois, où près de 50 % des grossesses finissent par une césarienne, mais les femmes résidentes en Suisse semblent tout de même sur-césarisées.

Par-delà les chiffres, il faut s'intéresser au type d'établissements. Dans le cas français que j'ai étudié, les femmes ont plus de chance d'être césarisées dans des petites maternités privées et lucratives que dans des grands hôpitaux publics techniciens. C'est contre-intuitif, puisque ces derniers prennent notamment en charge les grossesses à risque, donc le recours à la césarienne devrait logiquement y être plus important. Ce n'est pas le cas, parce que d'autres logiques entrent en jeu.

Bien que très outillés sur le plan technique, les grands centres hospitaliers comptent aussi des sage-femmes très compétentes et qualifiées, qui vont accoucher les femmes sans avoir besoin de faire venir les gynécologues pour un acte de césarienne. Au contraire, dans les petites maternités privées lucratives, la proposition de césarienne faite aux femmes peut être prise dans des logiques d'efficacité et de rentabilité.

Une césarienne, ça se programme : elle n'aura pas lieu le soir, ni le week-end. Cela permet une meilleure optimisation de l'organisation des soins, garantissant une meilleure rentabilité à l'établissement. Alors que les grands hôpitaux sont parfois considérés comme des « usines à bébés » dans l'imaginaire collectif, la réalité de terrain est très différente en France.

En bref, on peut se poser la question de manière plus générale, au-delà de cet exemple français : est-ce que la généralisation de telles pratiques médicales techniciennes répond à des enjeux de sécurisation des naissances ou à des impératifs de rentabilité du capital ?

Quels sont les effets de l'accroissement des impératifs de gestion et d'efficacité sur la réalité contemporaine de la naissance dans les pays occidentaux ?

Avec le modèle de l'hôpital-plateforme qui s'impose sous la pression de la rentabilité, de nouvelles professions émergent pour gérer les « flux » qui entrent, qui circulent et qui sortent dans l'espace hospitalier. Les *bed managers* (gestionnaires de lits d'hôpital) ont notamment pour fonction de fluidifier la rotation des places disponibles, en libérant les lits le plus vite possible. Pour des femmes en situation de grande précarité, sans hébergement, c'est un processus d'une grande violence puisqu'une place en maternité leur garantit un espace plus sécurisé que ceux dans lesquels elles évoluent au quotidien, quand elles ne sont pas à la rue.

Dans certaines institutions, ces femmes sont surnommées les « *bed bloqueuses* » puisqu'elles occupent des lits qui pourraient être disponibles pour d'autres patientes. On retrouve là une véritable logique de plateforme, car ces femmes sont considérées comme entravant le flux hospitalier – alors qu'en France, c'est un devoir de l'État français que d'héberger des femmes enceintes ou avec des enfants de moins de six ans.

La maternité traverse des tensions importantes dans l'histoire féministe, entre critique de l'assignation et réappropriation du corps. En quoi votre enquête déplace-t-elle ce débat ?

Je n'ai pas la prétention de déplacer ce débat, puisque mon livre parle surtout des liens entre capitalisme et santé, plus que de féminisme. De toute évidence, c'est plus facile de répondre aux codes de la maternité pour les féministes blanches, issues des classes supérieures et libérales. Elles peuvent prendre un congé parentalité prolongé, mais aussi reporter leur travail domestique sur d'autres femmes, notamment précaires et racisées, qu'elles exploitent. Cette réorganisation liée à la maternité n'est tout simplement pas possible – économiquement et socialement – pour une femme qui serait caissière ou dont le conjoint ferait les 3-8. Bref, le débat féministe sur la maternité ne doit pas ignorer la question de la classe, trop souvent invisibilisée en la matière.

Votre livre ne propose pas un modèle idéal de naissance et de maternité, mais il suggère que d'autres pistes vous paraissent aujourd'hui devoir être rouvertes ?

Il faut associer différents acteurs de terrain pour penser collectivement la question de la naissance, face au rouleau compresseur néolibéral du capitalisme sanitaire. Il faut absolument défendre le service public de santé contre les attaques dont il fait l'objet. Parce qu'il faut dire les choses : en ce qui concerne la grossesse et l'accouchement, les femmes sont très bien soignées à

l'hôpital public en France. Les violences gynécologiques et obstétricales n'ont pas forcément lieu dans les grosses « usines à bébés » que seraient les établissements de services publics. Les soignant·es y sont assurément sous pression, iels n'ont pas le temps et les moyens de faire leur travail de la meilleure manière possible, mais ils ne sont pas systématiquement maltraitant·es. Au contraire, c'est plutôt quand le privé lucratif prend le pas que la maltraitance se généralise et fait système.

En France, aujourd'hui, c'est un engagement militant de soigner à l'hôpital public alors que celui-ci est largement démantelé. C'est une forme de travail de care qui doit être revalorisée, et c'est dans cette perspective qu'il sera possible de penser la naissance et la maternité de manière alternative, c'est à dire comme institution soutenant et valorisant le travail invisible du care. Il y a toujours quelqu'un·e qui s'est occupé de nous, pour qu'on puisse grandir correctement et faire société. Cela demande une institution robuste, fondée sur un véritable collectif, pour que puisse s'opérer la relation de soin dans les meilleures conditions qui soient.

Propos recueillis par Antoine Dubiau



Clélia Gasquet-Blanchard, *Faire naître*, Paris, La Fabrique, 2026

POUR UNE RÉPONSE PROGRESSISTE À L'AFFAIRE EPSTEIN, LA NÉCESSITÉ D'ÉCOUTER LES VICTIMES

Contraint par un vote de la chambre des représentants en novembre 2025, le département de la justice étasunien a finalement publié le 30 janvier dernier les 3 millions de documents relatifs à l'affaire Epstein comprenant 2000 vidéos et environ 180 000 images. Cette masse de photos, mails et notes personnelles, certains caviardés, d'autres exposant brutalement les victimes, n'en a pas fini de secouer le champ politique et médiatique international.

Pour rappel, le financier Jeffrey Epstein, déjà condamné en 2008 pour « sollicitation de mineure à des fins de prostitution », relâché après 12 mois d'emprisonnement aménagé, avait été à nouveau incarcéré en 2019 dans l'attente d'un nouveau procès et avait été retrouvé mort pendu dans sa cellule.

L'affaire est depuis revenue régulièrement sur le devant de la scène, récupérée notamment par la sphère MAGA jusqu'à la révélation de liens potentiels entre Donald Trump et l'escroc new-yorkais rendant celui-ci plus frileux sur la déclassification promise des dossiers.

Les récentes révélations, mettant en lumière l'étroite intrication entre crimes financiers, évasion fiscale, trafics d'influence en tout genre et crimes sexuels caractéristiques de cette affaire ont déjà fait couler beaucoup d'encre et fait tomber quelques têtes. Au milieu de cette tempête d'informations et d'analyses fusant de toute part, quelles leçons tirer de l'affaire Epstein pour notre camp politique ?

Le complotisme, les élites dégénérées et l'impunité des dominants

Un point intéressant est d'abord l'analyse des discours produits par le champ politique et médiatique

sur cette séquence. On voit se dessiner deux tendances.

La première, principalement issue des milieux journalistiques et libéraux s'inquiète du potentiel néfaste de la déclassification des dossiers Epstein pour le débat public et même pour la démocratie. La simple présence d'un nom pourrait faire office de preuve de culpabilité pour l'opinion publique. L'accès de toutes et tous aux documents bruts alimenterait donc un sentiment général du « *tous pourris* » et la baisse de confiance du peuple dans les institutions de la démocratie bourgeoise. Le réseau tentaculaire d'Epstein, exposé sans médiation, risquerait de galvaniser les réflexes complotistes voire antisémites de certaines catégories de la population, manifestement peu à même de réfléchir sans l'encadrement bienveillant d'une presse et d'une classe politique raisonnable et responsable.

La deuxième, défendue notamment par la gauche, y compris radicale, en réponse à la première, se construit autour d'une analyse structurelle du phénomène Epstein comme matérialisation la plus violente et cataclysmique d'une bourgeoisie radicalisée, agissant en toute impunité. Le vaste réseau d'exploitation sexuelle et pédo-criminelle du financier est problématisé tantôt comme

un outil visant à asseoir son influence tantôt comme la preuve d'une tendance presque naturelle d'une élite politico-économique à exploiter les corps jusqu'à la lie. En somme, si Epstein et consorts ont pu séquestrer et violer des milliers de femmes et d'enfants, c'est parce que leur statut social le leur permettait et que ça leur était utile pour la reproduction de leur classe. Si cette analyse n'est pas complètement erronée, elle présente deux faiblesses :

- 1 Elle sous-entend que l'appartenance au groupe des dominants produirait des individus spécifiquement enclins à la violence sexuelle et pédo-criminelle, contrairement aux autres groupes — entendez les classes populaires/dominées. Or, les violences sexuelles contre les personnes sexisées et les enfants structurent l'entier de la société.
- 2 Le point de vue des victimes est effacé du récit, obscurcissant une perspective réellement progressiste sur le volet violences sexuelles du dossier Epstein. C'est pourtant le point de vue situé des victimes qui permet d'éclairer l'intrication entre les violences de classe et les violences sexuelles caractéristiques de cette affaire.

Les milliers de victimes du réseau de Jeffrey Epstein se carac-

térisent par leur jeunesse – allant d'à peine 12-13 ans jusqu'à la vingtaine – et par leur vulnérabilité économique. Elles avaient souvent été victimes d'inceste et/ou de violences intra-familiales.

La prédation comme stratégie, la précarité comme vulnérabilité

Jeffrey Epstein s'est appuyé sur une stratégie de recrutement qui exploitait ces spécificités. Lui et ses acolytes, notamment sa compagne Ghislaine Maxwell aujourd'hui incarcérée, ciblaient des jeunes filles/enfants précaires économiquement et socialement isolées. Ils leur faisaient miroiter un travail avec rémunération facile ou un soutien, économique pour leurs études ; à leur carrière grâce à leur influence. Les cibles se retrouvaient piégées entre les mains de leur agresseur, parfois séquestrées sur son île ou dans l'une de ses nombreuses propriétés, sans échappatoire.

Les victimes qui ont témoigné décrivent leur sentiment d'impuissance, de terreur et parfois simplement l'absence d'alternative économique pour assurer leur survie. Ces méthodes de prédation rappellent d'autres affaires, notamment celle de Jean-Marc Morandini, animateur vedette de CNews définitivement condamné pour corruption de mineur, qui

Plusieurs victimes de Jeffrey Epstein lors de l'audition de la ministre de la Justice Pam Bondi au Congrès étatsunien. Cette dernière est accusée d'avoir étouffé l'affaire et protégé les criminels. Le victimes présentes à l'audience ont été invitées à lever leur main si elles n'avaient jamais été convoquées par le ministère pour témoigner. Washington, 11 février 2026



utilisait son statut pour attirer des jeunes personnes désireuses de travailler dans l'audiovisuel.

Si elle impressionne par son ampleur et sa violence, l'affaire Epstein n'est pas exceptionnelle dans les dynamiques structurelles qu'elle révèle, notamment l'intrication entre les violences de genre et la domination économique et sociale. Ces dynamiques ne sont pas uniquement l'apanage d'une élite ultradominante mais se retrouvent aussi sur les lieux de travail ou au sein de la cellule familiale. Dans ces espaces aussi, la précarité des victimes minimise leur possibilité de se défendre ou de fuir et renforce la domination et l'impunité des auteurs. Partout, l'usage de la violence agit comme une force structurante, permettant la mise au travail (productif ou reproductif) par un régime de terreur et d'aliénation.

La culture de l'inceste, berceau de la domination

Un autre point commun retrouvé dans les témoignages des survivantes est leur exposition préalable à de l'inceste ou à des violences intra-familiales. Elles décrivent avec finesse comment ces expériences traumatiques entrent en synergie avec les violences subies au sein du système Epstein. Comment ce terrain spécifique a parti-

cipé à les fragiliser psychologiquement, à normaliser les violences subies. Comment la réactivation traumatique les paralysait, les empêchait de fuir. Finalement certaines décrivent un milieu familial si violent que d'y retourner leur semblait impossible. En plus de mettre en lumière les mécanismes par lesquels l'inceste et les violences intra-familiales participent à la construction d'une vulnérabilité particulière aux violences sexuelles, ces témoignages sont révélateurs du fonctionnement de la culture de l'inceste.

L'inceste peut être défini comme un acte de domination structurel et structurant pour la société.

Structurel au sens où il est fréquent (une personne sur dix en France) et omniprésent sans distinction de classe sociale ou d'origine. Il s'inscrit dans le système économique-politique particulier de la famille nucléaire, régi par un double système de domination de genre et d'âge. De domination de genre, car il est organisé autour du modèle de l'union hétérosexuelle donc de la domination de l'homme (cisgenre)/père. De l'âge car dans ce cadre, l'enfant, défini comme le produit de l'union biologique entre un homme (cis) et une femme (cis) est la propriété de ses parents, totalement soumis à leur autorité au sein du foyer.

Structurant au sens où l'inceste fonctionne comme mécanisme d'apprentissage de la domination et de la violence de genre tant pour les auteurs que pour les victimes. Il est un vecteur et un produit de la domination patriarcale (entre autres). Le silence autour de l'inceste, sa banalisation voire sa normalisation font partie intégrante de l'ordre social qui a rendu possible l'existence du vaste réseau pédocriminel de Jeffrey Epstein. Les violences sexuelles faites aux enfants ne sont pas l'apanage de « malades » dont l'appartenance à une élite permettrait d'assouvir leurs pulsions en toute impunité. Elles traversent toutes les classes sociales, alimentant la perpétuation de rapports de domination au sein d'une société fondée sur ce principe.

Violence capitaliste, violence de genre: tenir la ligne

Écouter les victimes, partir de leur vécu donne à voir la consubstantialité des rapports de domination patriarcaux et capitalistes, au sens où ils se co-construisent et se recomposent mutuellement. Une perspective politique réellement émancipatrice sur l'affaire Epstein doit donc dépasser l'écueil du « classe contre classe ».

Il s'agit premièrement de requalifier l'usage des violences sexistes et sexuelles comme un

outil de terreur et de coercition privilégié du capitalisme dans l'exploitation des travailleuses sexisées. Puis d'inscrire ces violences dans un système plus large, fondé sur l'apprentissage de la violence de genre et de la domination au sein de la famille nucléaire. En somme, les violences sexuelles et de genre au sein de la famille participent d'une préparation et d'une disciplinarisation des corps et des esprits à la violence et la domination patriarcale et capitaliste. Ces outils sont ensuite utilisés pour maintenir ces corps au travail dans la sphère productive et reproductive. Et si elles se manifestent dans tous les secteurs de la société, les conséquences matérielles de ces dynamiques varient selon leur imbrication avec d'autres rapports de domination.

Nous ne pouvons faire l'économie de nous confronter à l'impact de ce système sur notre camp social et d'y opposer uniquement la perspective du renversement des puissants comme Epstein. Nous devons nous attaquer à bras le corps aux racines des violences sexuelles faites aux personnes sexisées et aux enfants y compris dans notre camp politique. Il s'agit d'un enjeu politique et stratégique majeur pour les luttes à venir et l'émancipation collective.

Gaara



CGT / Marie Albessard

Rassemblement contre la violence d'extrême droite, Lyon, 3 mars 2026

International

En mouvement

France

OFFENSIVE DES DROITES CONTRE L'ANTIFASCISME

Le décès de Quentin D., militant néonazi lyonnais, après une rixe contre des militant·es antifascistes en marge d'une conférence de Rima Hassan, députée européenne LFI, le climat politique et médiatique cible les militant·es antifascistes, de gauche et tout particulièrement de la France Insoumise.

A lors que Rima Hassan était invitée le jeudi 12 février à Lyon pour une conférence, le collectif d'extrême droite féminin Némésis a organisé le déploiement d'une banderole « *islamos-gauchistes hors de nos facs* » à proximité du lieu. Différents affrontements ont ensuite éclaté, entre Némésis et des militant·es de gauche, mais également avec leurs camarades masculins faisant office de « *protection* » selon les dires de leur porte-parole.

Une vidéo publiée par le *Canard enchaîné* montre un groupe d'une quinzaine de fascistes habillés en noir et pour partie ca-

goulés, faisant face à un autre groupe d'une dizaine de personnes. Les images montrent un échange de coups, les militants d'extrême-droite font usage d'une béquille pour frapper et de gaz lacrymogène. Après les affrontements, Quentin D. est retrouvé conscient et sera pris en charge par les pompiers à 2 km des affrontements, plus d'une heure plus tard. Il décède le samedi 14 février.

Une enquête criminelle est ouverte, avec pour chefs d'accusation homicide volontaire et violence aggravée par trois circonstances

(en réunion, masqué et porteur d'armes), ainsi qu'association de malfaiteurs.

Une situation tendue depuis plusieurs années à Lyon

Lyon est le théâtre depuis plusieurs années d'exactions de groupuscules violents d'extrême droite, d'obédiences variées (néonazis, royalistes, identitaires, catholiques réactionnaires...). Ces groupes commettent régulièrement des attaques sur les biens et les personnes, et ce dans une impunité quasi totale.

De nombreux locaux ont pu voir le jour dans le quartier du Vieux Lyon, tristement connu pour ses patrouilles violentes de militants de divers groupuscules d'extrême droite. Les personnes racisées et les mosquées sont leurs principales cibles, ainsi que les Prides, les personnes LGBTI et les militantes féministes, mais aussi les locaux et militant·es de syndicats ou de partis de gauche.

Ces attaques sont violentes (incendies, attaques au couteau...). Rien qu'en janvier 2026, le corps d'Ismaël Aali a été retrouvé au sud de Lyon, des suites d'un guet-apens raciste, tandis qu'Ahmad, lycéen, a été agressé et lacéré par des individus cagoulés dans la banlieue lyonnaise. Ces événements n'ont évidemment pas fait l'objet d'autant d'attention médiatique que la mort de Quentin D.

Cabale médiatique

Le drame survenu le 12 février est le résultat d'un pourrissement de la situation lyonnaise, où les milices

d'extrême-droite se sont implantées en profitant de la complaisance des pouvoirs publics locaux. En réaction, des formes d'autodéfense populaire sont nées, comme la Jeune Garde en 2018 – aujourd'hui sous le coup d'une dissolution. Un travail de longue date entre plusieurs organisations politiques, syndicales et associatives sous la bannière « *Fermions les locaux fascistes* » a consolidé la nécessité locale du combat antifasciste unitaire, face à l'implantation de l'extrême droite.

Les communications hasardeuses de Némésis durant le week-end ont conduit à un emballement médiatique sans précédent. Plusieurs versions successives ont été réfutées au fur et à mesure de la découverte de différentes vidéos et témoignages.

De nombreux·ses militant·es d'extrême droite ont ensuite accusé des militant·es de l'ex-Jeune Garde, en divulguant des informations privées (nom, adresse, numéro de téléphone) de membres présumés. Différent·es responsables politiques de droite et d'extrême droite ont également accusé la France Insoumise d'être responsable du décès du jeune militant.

Profitant de la focalisation politico-médiatique sur les mouvements de gauche, l'extrême-droite s'est déchaînée un peu partout dans le pays lors de la semaine suivante. À Lyon, des tags ont été découverts sur une mosquée, tandis que les locaux des syndicats Solidaires et CGT ainsi que le local LFI de Clermont Ferrand ont été attaqués. Des agressions racistes ont également eu lieu à Toulouse.

Une manifestation néonazie s'est tenue à Lyon samedi 21 février, autorisée par les services de Préfecture malgré des pétitions signées largement et des appels à l'interdire par des élu·es de gauche. Hordes masquées de diverses nuances d'extrême-droite ont ainsi pu défiler en ville, insultes racistes et salut nazis étaient évidemment de la partie.

Le déchaînement médiatique et politique en cours encourage et désinhibe ces groupuscules violents, mettant en danger une partie de la population et les militant·es de gauche, en particulier ouvertement antifascistes et/ou insoumis·es. Le manque de front unitaire partisan et syndical antifasciste risque de mettre en difficulté nos capacités de ripostes futures.

Nora MK

STOPPER LA GUERRE IMPÉRIALISTE MAINTENANT!

Les bombardements des États-Unis et d'Israël dévoilent le visage toujours plus inquiétant de l'impérialisme étasunien. Alors que les peuples d'Iran luttent inlassablement contre le régime dictatorial, après les révoltes populaires de 2022 et celles de janvier dernier, cette guerre vient rajouter de la souffrance à une population déjà meurtrie par la répression.

Les États-Unis et l'État d'Israël ont déclenché, samedi 28 février, une nouvelle guerre au Moyen-Orient, dont nul ne peut aujourd'hui mesurer les conséquences pour l'Iran et l'ensemble de la région. Donald Trump a décidé d'attaquer alors même que des négociations étaient en cours et que la République islamique d'Iran déclarait accepter l'ouverture de ses installations nucléaires à des inspections, ainsi que la sortie du territoire d'une partie de l'uranium enrichi.

La campagne de frappes est devastatrice pour les populations civiles. Téhéran et plus de 130 villes sont bombardées. Dès les premières heures, une école de filles a été touchée à Minab, dans la province de Hormozgan : plus de 150 morts, dont nombre d'enfants. En trois jours, plus de 600 civils auraient été tués et des milliers de personnes blessées. Écoles, hôpi-

taux, services publics, quartiers résidentiels sont frappés.

Le traitement médiatique de cette guerre en occident vient éclairer le peu d'importance accordé aux victimes des guerres quand ils et elles ne sont pas occidentales. Depuis deux jours, les médias ne parlent que des six soldats étasuniens mort-es au combat et dans l'exercice de leur sale métier. Les enfants mort-es dans l'attaque contre leur école n'ont évidemment pas droit au même traitement. Il faut mesurer l'humiliation et la rage que cela peut soulever dans une partie du monde.

En riposte aux bombardements israélo-étasuniens, la République islamique d'Iran menace de fermer le détroit d'Ormuz et lance des missiles contre Israël et contre des pays abritant des bases étasuniennes, mais aussi contre les positions de l'opposition kurde dans la région autonome de l'Irak.

Parallèlement, Israël bombarde massivement le Liban.

Si des scènes de liesse ont éclaté dans le pays à l'annonce de la mort du Guide, tant la haine du régime est profonde, les peuples d'Iran aspirent à juger eux-mêmes leurs bourreaux, responsables de décennies de répression et de massacres. Une session exceptionnelle de l'Assemblée des experts, chargé de statuer sur le remplacement de Khameneï a encore été bombardée mardi 3 mars. Trump et Netanyahu décapitent le régime mais celui-ci ne tombera pas par une campagne de bombardements.

Soutien aux peuples d'Iran pris en étau entre le marteau impérialiste et l'enclume dictatoriale

Cette guerre s'inscrit dans la séquence ouverte par le génocide mené à Gaza par Netanyahu et par le retour de Trump au pouvoir.

Ce dernier accélère sa politique impérialiste et belliciste visant à renforcer l'hégémonie des États-Unis dans le monde. Comme au Venezuela, il veut imposer aux peuples d'Iran des dirigeants serviles et faire main basse sur les réserves naturelles du pays, d'autant plus que cela fermerait l'accès de la Chine au pétrole iranien. De la manière la plus brutale, la loi du plus fort remplace toute notion de droit.

Peu importe si cela passe par des milliers de mort-es, peu importe si les dirigeants que Trump souhaite imposer sont issus du sérail de la République islamique d'Iran. À défaut, il s'appuiera sur des courants réactionnaires dans la diaspora notamment incarnée par les monarchistes qui applaudissent l'intervention ou les Moudjahiddines du peuple.

L'histoire récente montre pourtant que les ingérences et les guerres impérialistes n'ont jamais libéré les peuples. L'élimination de Saddam Hussein et de Mouammar Kadhafi n'ont pas apporté la liberté aux peuples d'Irak et de Libye. En Afghanistan, après vingt ans d'occupation américaine, les talibans jadis chassés du pouvoir, sont revenus aux affaires avec la bénédiction de la Maison Blanche.

La République islamique d'Iran accroît encore sa répression contre la population, contre les secteurs en lutte et contre les détenues politiques. Les villes sont quadrillées par les forces de répression et le climat sécuritaire est à son maximum. Cette guerre met un coup d'arrêt momentané à la reprise des luttes que l'on voyait dans les universités notamment.

Cette guerre relègue au second plan le massacre massif commis par la République islamique d'Iran en janvier dernier. À la douleur des familles frappées par la répression, qui a fait plus de 30 000 mort-es il y a à peine un mois, s'ajoutent désormais les destructions et les nouveaux crimes de guerre de Trump et Netanyahu.

Il est urgent de construire un mouvement international contre la guerre qui combine la lutte contre les puissances impérialistes et le soutien aux résistances populaires contre les dictatures. Il incombe aux forces de la gauche sociale et politique de construire des mobilisations massives dans les pays impérialistes pour imposer l'arrêt de cette nouvelle guerre contre les peuples et pour défendre leur droit à l'autodétermination.

Babak Kia

Rassemblement contre la guerre contre l'Iran, Genève, 2 mars 2026



«FERMEZ L'INDE»: NOUVELLE GRÈVE HISTORIQUE

Une alliance de syndicats, d'organisations paysannes et de partis de gauche a appelé à une grève générale en Inde. 300 millions de personnes sont descendues dans les rues pour dénoncer des attaques contre les droits des travailleur·ses.

Une plateforme constituée des dix principaux syndicats et fédérations sectorielles, soutenue par les principaux partis de gauche [Parti communiste d'Inde (CPI), Communist Party of India (Marxist), Communist Party of India (Marxist-Leninist) Liberation, etc.], a appelé les Indiens et les Indiennes à une grève générale le 12 février dernier. Près de 300 millions de personnes ont paralysé le pays une journée durant, démontrant que la colère qui monte depuis 2019 ne faiblit pas.

Rassemblée sous le slogan «*Bharat Bandh*» («*Fermez l'Inde*»), la mobilisation dénonce des attaques antisyndicales scandaleuses, une privatisation de nombreux secteurs économiques et des accords commerciaux néfastes avec les États-Unis.

Depuis 2019, la lutte contre des lois antisyndicales

En novembre 2020, une première grève avait rassemblé 250 millions de personnes. En juillet 2025 ce sont plus de 200 millions de personnes

qui ont dénoncé les attaques néolibérales du BJP (Bharatiya Janata Party, parti d'extrême droite du Premier ministre Narendra Modi). Au cœur de la bataille se trouvent les quatre «codes du travail» que le gouvernement a validés entre 2019 et 2021. Les mobilisations reprennent en ce début 2026 car ces réformes doivent à présent entrer en vigueur.

Ces codes révisés servent ouvertement les intérêts du patronat en lui accordant davantage de libertés et en restreignant les protections des employé·es. Affaiblissement historique des droits syndicaux, ces codes facilitent la radiation des syndicats, les fermetures d'usine et les licenciements. Ils réduisent le droit de grève et la protection contre les sanctions en cas de grève «illégal». Les contrats de travail sont précarisés, la journée de travail allongée... Ces mesures rendront plus vulnérables en premier lieu les travailleur·ses déjà précaires, soit des millions de personnes en Inde, et affecteront les droits syndicaux de toutes et tous.

Syndicats et mouvements paysans unifiés

La réponse à une attaque d'une telle ampleur se devait d'être large. C'est pourquoi une convergence des syndicats centraux (notamment le Centre for Indian Trade Unions (CITU), l'All India Trade Union Congress (AITUC), le Conseil central des syndicats de toute l'Inde (AICCTU), le Syndicat indien des ouvriers agricoles (AIWA), ...) et des mouvements paysans (petites producteur·ices comme ouvrier·es agricoles) a porté l'appel à la grève de février 2026. Seul le BMS (Syndicat des travailleurs indiens) – le plus grand syndicat indien, idéologiquement aligné sur la clique RSS-BJP au pouvoir – n'a pas soutenu cette grève.

Et le résultat fut à la hauteur ! Les villes (en particulier la capitale Delhi, Calcutta, Mumbai, ...) ont été impactées par le blocage des administrations, des services publics, des banques, des transports. Dans plusieurs États (en particulier au Kerala ou en Odisha), des

mines, raffineries et usines ont fermé leurs portes, tandis que des barrages routiers, des rassemblements et des actions se déroulaient dans les campagnes.

Les organisations ont exigé avant tout l'abolition de la contre-réforme du code du travail, mais elles ont aussi contesté l'avancée de la privatisation de secteurs stratégiques en Inde (banques, assurances, entreprises publiques, etc.), qui permettent également une dégradation des conditions d'emploi (fermeture de postes, baisses de salaire, etc.).

Du côté des organisations paysannes, ce sont les politiques d'ouverture libre-échangistes et les attaques contre les programmes de soutien agricole qui ont été visées. Y compris des accords commerciaux conclus entre le gouvernement Modi, les États-Unis ou l'Union Européenne, qui visent à permettre l'entrée de produits à des prix impossibles à concurrencer par les producteur·ices locaux·ales. Les grévistes ont rappelé le risque que cet accord représente pour la souveraineté alimentaire du pays, et d'aggravation de la crise et de l'endettement des paysannes des campagnes indiennes.

Les manifestant·es, rejoints par divers groupes solidaires comme des étudiant·es ou des organisations féministes, ont aussi réclamé le retrait de lois favorables aux entreprises, adoptées par le gouvernement (loi sur l'électricité, projet de loi sur les semences, etc.). Les grands rassemblements organisés dans les villes principales ont été l'occasion de nombreuses prises de parole, et d'annoncer que cette grève ne serait qu'un avant-goût si les revendications n'étaient pas entendues par le gouvernement Modi.

Aude Martenot

Rassemblement lors de la grève générale du 12 février 2026 à Delhi





Montage promotionnel pour le film *Le Vivant qui se défend*

À voir Cinéma Écologie

NATURE ET POPULATIONS RÉSISTENT

Le film *Le Vivant qui se défend* du militant écologiste Vincent Verzat a reçu le prix du Film for Future Festival 2025. Ce documentaire offre de belles images, mais soulève plusieurs questions qui méritent d'être discutées.

Vincent Verzat est un vidéaste, militant écologiste et conférencier français, connu notamment pour sa chaîne YouTube « Partager c'est sympa », où il documente les luttes écologistes contemporaines et les formes d'engagement citoyen face aux crises climatiques et sociales.

Dans *Le Vivant qui se défend*, il documente en parallèle sa nouvelle passion pour l'observation d'animaux sauvages et des mobilisations écologistes. La patiente traque photographique d'un blaireau, par exemple, succède à de spectaculaires images des manifestations contre les mégabassines de Sainte-Soline, filmées au drone.

Il affirme que ces deux volets font partie d'une même lutte : en observant les animaux sauvages, il retisse ses attaches au Vivant, alors que documenter le militantisme permet de renforcer l'opposition aux politiques et industries qui détruisent les écosystèmes.

Le sauvage résiste

Le film se compose ainsi de très belles images d'une nature presque intacte. Il ne parcourt cependant pas des paysages lointains, comme le fait par exemple l'écrivain réactionnaire Sylvain Tesson. Vincent Verzat explique qu'il souhaite faire découvrir une nature de proximité qu'il nous faut protéger au sein de luttes locales. C'est donc la force qu'a le non-humain à se nicher dans le peu de zones disponibles qu'il lui reste que Vincent Verzat admire. La nature résiste, elle aussi, à la destruction écologique.

En parallèle, le film accompagne des activistes prêt·es à tout pour contrer des projets néfastes pour l'environnement, comme la construction de l'autoroute A69 près de Toulouse ou la destruction de forêts centenaires, qui se basent aussi sur des collectifs locaux.

Ainsi, tant les humains que les non-humains se défendent face au carnage socio-écologique. Le

titre *Le Vivant qui se défend* suggère qu'il faut (ré)intégrer l'être humain au concept du Vivant, brouillant ainsi le dualisme historiquement construit entre notre espèce humaine et les autres espèces vivantes.

Cet objectif s'inscrit dans le débat sur la notion du *sauvage*, qui discute un retour à un mode de vie plus proche de la nature. Doit-on considérer le sauvage comme un système vierge à préserver et éviter tout empiètement sur celui-ci ? Ou devrions-nous nous considérer comme partie de la nature, et cohabiter avec la biodiversité ?

Selon les théories écomarxistes, qui trouvent dans la pensée de Karl Marx des éléments pour comprendre la dégradation écologique au cœur du capitalisme, séparer l'humain du non-humain, même dans des discours qui veulent « préserver » la nature, ne fait que perpétuer le dualisme nature/culture, appelé aussi « aliénation écolo-

gique », qui est contradictoire : le ravage écologique découle justement de la logique capitaliste d'exploitation des ressources, qui perçoit la nature comme une entité séparée à exploiter.

Observer le Vivant, c'est aussi le déranger. À l'affût, Verzat célèbre la nature comme un spectacle à consommer. Il joint ainsi un plaisir esthétique anthropocentré à une aliénation écologique marxienne. La nature filmée est d'ailleurs toujours qualifiée de « belle », d'« émouvante ». Lorsqu'elle n'offre pas ces qualités, ne mérite-t-elle plus d'être défendue ?

Une théorie récente de la discipline de l'éthique environnementale s'intéresse aux attitudes pro-environnementales qui intègrent ce paradoxe. Elle suggère que la nature peut générer un bien-être personnel, et que ce lien émotionnel et sensible avec elle encourage ensuite à la protéger. Ainsi, bien que l'observation du Vivant ne soit pas sans conséquence néfaste pour les espèces dérangées, il se peut que voir ces belles images ou renouer une proximité avec la nature soient, pour Vincent Verzat ou les spectateur·ices de son film, une façon de s'attacher à la nature.

Répression cinégénique

Une seconde critique que nous souhaitons apporter au film est la théâtralisation des manifestations. En effet, ce sont surtout des images d'engagement violent ou de répression qui sont montrées, car spectaculaires, engendrant du clic. Les dimensions plus stratégiques et politiques restent en arrière-plan. De telles images, qui soulignent les risques physiques pris lors d'événements contestataires, encouragent-elles les jeunes à rejoindre de tels luttes ? Élargir la représentation de ce qui constitue une lutte écologique serait peut-être également un vecteur d'espoir qui peut motiver à s'engager dans des mouvements où chacun·e peut trouver sa place, selon ses compétences.

Le Vivant qui se défend est un film émouvant et critique envers les politiques capitalistes, extractionnistes et écocidaïres. Il se situe au sein du débat sur la place légitime de l'être humain au sein du Vivant. Mais pour mobiliser plus largement, il gagnerait à rendre visibles d'autres formes d'action, moins spectaculaires mais tout aussi décisives.

Zélie Stauffer

Le Vivant qui se défend est visionnable sur YouTube. Il est actuellement projeté en Suisse romande dans le cadre du Festival du film vert

JAB
CH-1211 Genève 2
P.P. / Journal

LAPOSTE
Journal solidarités - Case postale 2089 - 1211 GENEVE 2

solidarités

461

6 03
2026

C'est quoi
ce journal ?

Vous tenez en main le journal du mouvement anticapitaliste, féministe et écosocialiste solidarités, présent avant tout aujourd’hui dans les cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Neuchâtel.

Il joue un rôle indispensable du point de vue de l’information alternative en Suisse

romande, afin que soient relayées les expériences de résistance, dans un contexte mondial où les inégalités se creusent.

Du local au national en passant par l’international, notre bimensuel donne des infos et des clés de lecture sur les thématiques qui nous concernent toutes et tous (travail, santé, logement,

politique internationale, rapports de genre, économie, écologie, culture...).

C’est une gageure de publier un journal militant qui offre à nos lecteurs et lectrices des points d’appui pour les luttes actuelles et à venir; mais il faut bien penser pour agir !

Abonnez-vous !

Abonnements

SOUTENEZ-
NOUS,
ABONNEZ-
VOUS!

- ☐ Annuel
- fr.

80
- ☐ Étudiant-e-s, AVS,
AI Chômeurs-euses
- 40

150
- ☐ Soutien
- 3 mois à l'essai

gratuit!

Vous pouvez vous abonner sur Internet:
solidarites.ch/abonnement

Pour vous abonner, modifier votre abonnement, pour tout changement d'adresse ou toute question concernant l'envoi du journal:

→ **solidarités**
Case Postale 2089
1211 Genève 2
ou abos@solidarites.ch
ou [+41 22 740 07 40](tel:+41227400740)

Sommaire

3	National SECO : juste un « Bug » ?	4	Genève La guerre aux pauvres est déclarée !	5	Vaud Des espaces s'engagent contre l'apartheid en Palestine occupée	6	Féminisme L'oppression coloniale des femmes palestiniennes	7	Queer Batailles légales autour des droits trans au Royaume-Uni	8-9	Santé La naissance ne devrait pas être un business	10-11	Âgisme Pour une réponse progressive à l'affaire Epstein, la nécessité d'écouter les victimes	12	En mouvement Offensive des droites contre l'antifascisme	13	International Iran : stopper la guerre impérialiste maintenant!	14	International « Fermez l'Inde » : nouvelle grève historique	15	Cinéma Nature et populations résistent
----------	--	----------	---	----------	---	----------	--	----------	--	------------	--	--------------	--	-----------	--	-----------	---	-----------	---	-----------	--

Manifestation de riches pour le maintien de leurs privilèges, Genève, 1^{er} mars 2026



Eric Roset